

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

## AVIS PUBLIC

### **Assemblée de consultation publique concernant une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.**

---

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mai 2023, le conseil de la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2023-143 concernant la modification de la limite de l'affectation urbaine sur le territoire de la Municipalité de Saint-Maurice.

Le projet de règlement vise à :

- Agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Maurice ainsi qu'à modifier les grandes affectations en conséquence.

La MRC des Chenaux tiendra une assemblée publique de consultation le 9 août 2023 à 15:30, à la salle des délibérations du conseil situé au 630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Lors de cette assemblée publique, la commission d'aménagement expliquera le contenu de ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent formuler leurs commentaires.

Le règlement no. 2023-143 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi qu'au bureau municipal de la municipalité concernée. Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca).

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux, M. Danny Roy, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél. : 819-840-0704, poste 2208  
Courriel : [directeurat@mrcdeschenaux.ca](mailto:directeurat@mrcdeschenaux.ca)

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 27<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2023



Patrick Baril  
Directeur général